

Le vendredi 8 mars 1793, la municipalité de Nogent-le-Rotrou tenait deux délibérations :

- Dans la première elle refusait de donner un certificat de civisme au citoyen Guerroult l'aîné, dit des Chabottières, juge du tribunal de district :

*« Ce Jour d'huY Sept mars huit mars mil Sept Cent quatre vingt treize L'an deuxième de la République Faïse.*

*Le Procureur De la Commune a Fait rapport d'une pétition présentée par Le cit. gueroult l'aîné Homme de loi Tendante à obtenir un certificat de civisme conformément à la Loi du 26 J.<sup>er</sup> dernier pour pouvoir exercer Ses fonctions en qualité d'avoué près Le tribunal du diStrict de cette ;*

*ensuite Il a observé que Le cit. Potage conducteur des grandes routes de ce district S'étoit présenté hier pour obtenir également un certificat de civisme comme Salarié de la République.*

*Et a requis Ledit Procureur de la Commune que le Conseil G.<sup>al</sup> déterminant dans Sa Sagesse s'il accordera ou refusera les certificats de civisme ci-dessus demander.*

*Le conseil G.<sup>al</sup> arrête, ouï le procureur de la C.<sup>e</sup>, qu'il Sera accorde un certificat de civisme au Cit. Potage et qu'il en Sera refusé au cit. gueroult dont acte ./.* deux mots rayés nuls

	Vasseur	baugars	Baudouin
	mairie		
L. ferré	G Petibon	L. Lalouette	J Sortais
Beaugar	le gros F.	G. verdier	Rigot Tarenne
Beuzelin	Ferré Bacle	G ferré	
	Roger le Comte	J Pichereault	Hubert
	G Salmon	Cheval	Regnou
grenade	J. C. Joubert	Beaugar	Le jeune
	Pichereault	Fauveau	A Jallon
		J gautier	
	S. g		

*P.<sup>re</sup> Lequette  
P.<sup>r</sup> de la C.*

*grenade A jallon  
Regnoust<sup>1</sup>*

• *Dans sa seconde délibération, la municipalité de Nogent délivrait des certificats de résidence :*

*« Ce Jourd'hui huit mars mil Sept cent quatre Vingt Treize deuxième de la République Française.*

*En l'Assemblée permanente du Conseil Général de la Commune de Nogent le rotrou Tenue publiquement.*

*En exécution de la loi du vingt décembre mil Sept cent quatre Vingt douze.*

*Il a été delivré des certificats de Résidence.*

*[ en marge feuillet 49 recto : ##<sup>er</sup> Marie antoinette Ferdinand Carretti agée de 29 ans Taille de 5 p.<sup>ds</sup> cheveux et sourcils blonds, yeux bleus figure longue & maigre*

*# Nez aquilin.*

*au cit. augustin Bourdeau not. Agé de 45 ans taille de 5 p.<sup>ds</sup> un p. cheveux & Sourcils blonds chat. Yeux bleus, nez petit, bouche moyenne, figure longue*

*~~? au cit. Jacques marin Guillier, agé de 39 ans, Taille de 5 p.<sup>ds</sup>, 2 pouces 6 lignes, cheveux & Sourcils chatains, portant perruque, yeux gris, nez paté, bouche moyenne, menton rond, front rond et levé, visage marqué de petite vérole, au cit. au cit aymard Peuvret~~*

---

<sup>1</sup> A. M. Nogent – le – Rotrou 1 D 2, feuilles 47 et 48.

Ledit Guérroult était « la bête noire » des révolutionnaires nogentais et ce dès l'année 1789. Voir en annexe 1 une très courte biographie de ce personnage.

~~agé de 10 ans Taille de 5 p.<sup>ds</sup> 4 p. cheveux & sourcils gris, yeux roux Nez un peu gros, bouche moyenne, figure ronde ]~~

1° a la Citoyenne Jeanne Elizabeth Francoise, Gabrielle Poisson épouse du cit. René alexandre Lecuyer, agée de 37 ans taille de 4 pds onze pouces, cheveux et sourcils blonds, Yeux bleus, nez un peu gros et court, bouche moyenne figure marquée de petite vérole,

2° au cit. Jean Claude Riguer concierge au district de Nogent agé de 47 ans Taille de Cinq pieds cheveux et sourcils chatains bruns, Yeux bleus, nez gros et relevé, bouche moyenne, marqué de petite vérole.

3° au cit. François Regnoust agé de 37 ans Taille de 4 p.<sup>ds</sup> onze pouces, cheveux et sourcils gris, Yeux roux, nez gros et rabatu, bouche moyenne, figure ronde et pleine,

4° au Cit. Denis Michel Roger Duval agé de cinquante Sept ans Taille de 5 p.<sup>ds</sup> visage long, Yeux bruns, sourcils noirs, nez aquilin, petite Bouche, barge [ sic ] grise, front rond, menton de même, Cheveux gris.

+ [ en marge feuillet 49 recto : + 5° au cit. Emmanuel antoine René Pinceloup maurissure fils juge agé de 39 ans taille de 5 p.<sup>ds</sup> cheveux & sourcils chatains yeux bleus nez gros bouche moyenne, marqué de petite vérole ]

En présence des citoyens Paul françois Courtin notaire, Gabriel Peron menuisier, Pierre Mauger, Michel vigouroux père poëlier, René Vigouroux fils aussi poëlier. alphonse Guillaume Bodin, Pierre Chabrun Concierge, Jean Leriche compagnon menuisier qui Tous ont fait la déclaration exigée par la loi précitée, et ont Tous les

*certifiants et certifiés Signé avec nous et nôtre Secrétaire dont acte ./.*

[ en marge en bas du feuillet 49 recto : M<sup>o</sup> Pierre françois Travers ci dev.<sup>t</sup> l eE Gouris [ ? lecture très peu assuré pour le titre après ci-devant ] commandant en chef du 1<sup>er</sup> Bat. Agé de 27 ans taille de 5. Pieds 4 p ; 7, cheveux & sourcil chatains clair yeux bleus, nez relevé bouche moyenne, levres grosses figure ronde ]

Poisson de L'Ecuyer  
Courtin peron  
Chabrun  
Mauger Bodin vigouroux père  
Vigouroux jean Leriche  
Fauveau  
S. g<sup>2</sup>

### *Annexe : Guérroult des Chabottières.*

*Avocat au parlement à partir de 1766 et Conseiller du roi.*

*Il fut maire de Nogent - le -Rotrou sous l'ancien régime de juillet 1782 au 20 décembre 1789. En 1789, il était également receveur du grenier à sel, contre lequel se mobilisèrent les masses nogentaises le 1<sup>ere</sup> août le contraignant à vendre le sel à prix taxé.*

*Il fit partie de la première administration du district en 1790, il en fut président. Il démissionna de ce poste le 22 décembre 1790 pour occuper la place de commissaire du roi près du tribunal de district, place qu'il occupa jusqu'au 13 septembre 1792.*

*Membre du bureau d'administration de l'Hôtel - Dieu de Nogent - le -Rotrou, il organisa l'opposition à Charles*

---

<sup>2</sup> A. M. Nogent – le – Rotrou 1 D 2, feuillets 48 et 49.

et aux patriotes révolutionnaires de la ville. Son action ne fit que susciter le mécontentement populaire et contribua à la convergence entre des masses populaires promptes à se mobiliser et la Société Patriotique de Nogent emmenée par Chasles.

Il disparut totalement de la scène politique après septembre 1792. Entre 1792 et 1795, il trouva « refuge » à Chartres et ne regagna Nogent - le -Rotrou qu'en 1795.

L'auteur anonyme d'un « factum » de 1795 précisait qu'il était père de deux enfants émigrés, beau - père d'un émigré et beau - frère émigré.

Dans une lettre que Chasles envoya à la Société Populaire de Nogent - le -Rotrou, le 9 fructidor an II ( 26 août 1794 ), on pouvait lire à propos de la réaction thermidorienne :

« [...] vous savez ce que faisaient Guérroult et les prêtres à nogent : eh ! bien c'est ce qu'on fait aujourd'hui à la Convention, aux Jacobins, et partout où je puis être connu [...] »( Cl. PICHOTIS, J. DAUTRY. *Le conventionnel Chasles et ses idées démocratiques*. Aix - en - Provence, 1958, in 8°, pp. 72 - 73. ).